



BONAGUI SA /ECCBC GROUP

# CAHIER DES CHARGES

**APPEL D'OFFRES POUR  
TRANSPORT DE BOISSONS A L'INTERIEUR DU PAYS**

**Date d'émission : 28/09/2020**

**Date d'échéance : 09/10/2020**

---

**RAPPEL IMPORTANT :**

**TOUTES LES REPONSES A L'APPEL D'OFFRES DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE RECUES**

**LE 09/10/2020 AVANT 16H00 AU PLUS TARD AU SERVICE ACHAT DE LA BONAGUI**

**PERSONNES A CONTACTER A BONAGUI :**

**NOMS ET PRENOMS : SOUMAH MOHAMED**

**FONCTION : ASSISTANT DES ACHATS**

**MOBILE : 628 68 35 06**

**E-MAIL : [msoumah@bonagui.eccbc.com](mailto:msoumah@bonagui.eccbc.com)**

**1. OBJECTIVES & CHAMPS D'APPLICATION**

Le présent appel d'offres a pour but de sélectionner des prestataires pour : **LE TRANSPORT DE BOISSONS A L'INTERIEUR DU PAYS.**

Dans cette optique, BONAGUI est en quête de prestataires à même d'exécuter les travaux décrits ci-dessous dans les conditions optimales de prix, de délai, de compétence technique et de performance en matière de santé et de sécurité.

Les données ci-dessus sont fournies pour permettre aux soumissionnaires d'avoir une idée sur le niveau des attentes. BONAGUI ne garantit pas l'exhaustivité des besoins exprimés et compte sur les soumissionnaires pour une prise en charge de l'ensemble de la prestation.

**1.1 CAPACITE DU FOURNISSEUR**

Le prestataire doit disposer ou être prêt à disposer d'une flotte de camions adaptés au transport de boissons dans le cas où le contrat lui serait adjudiqué. Il devrait alors préciser dans son offre le délai d'acquisition et mise en activité des camions.

**1.2 REFERENCES / EXPERIENCES**

Le transporteur doit jouir d'une grande expérience dans le transport de boissons. La communication d'une activité similaire en Guinée par le prestataire constituerait un atout en sa faveur.

**2. DETAILS DE PRIX**

Cet appel d'offre est une nouvelle approche et les soumissionnaires sont encouragés à donner les meilleures offres compétitives de prix.

Bien vouloir donner vos détails de prix en respectant scrupuleusement le tableau de prix ci-dessous par zone:

Tous les frais non inclus dans le tableau ne seront pas pris en compte pour l'évaluation.

Merci de noter que le transport des casiers nécessite un aller avec les bouteilles remplies et un retour avec les casiers vides. En revanche, le transport des packs concerne juste un aller des produits finis.

Merci de proposer également vos meilleurs tarifs concernant l'option de livraison des packs à l'aller et le retour avec des casiers vides.

VILLES	TARIF TRANSPORT RGB 30CL /CASIER	TARIF TRANSPORT PET 30CL/PACK	TARIF TRANSPORT PET 44 CL/PACK	TARIF TRANSPORT PET 1,25l/PACK	TARIF TRANSPORT CANETTES 33 CL/PACK
Débélé					
Kindia					
Fria					
Boké					
Kamsar					
Sangaredi					
Mamou					
Dalaba					
Linsan					
Pita					
Labé					
Koundara					
Dabola					
Dinguiraye					
Mandiana					
Kouroussa					
Kankan					
Siguiri					
Kérouane					
Faranah					
Kissidougou					
Gueckédou					
Macenta					
N'Zérékore					

## 2.1 VALIDATION DES PROPOSITIONS ET DE L'OFFRE:

La période de validité de votre proposition devra être d'au moins 90 jours après la soumission.

Après la réception des propositions, les soumissionnaires et BONAGUI aurons l'opportunité de valider ensemble les hypothèses de travail et obtenir d'éventuelles informations supplémentaires si nécessaire. BONAGUI sera essentiellement intéressé par:

- Le plan d'exécution des livraisons;
- La structure de coût et du prix au format spécifié à la partie **DÉTAILS DE PRIX**;
- Les termes du contrat.

## 2.2 MODIFICATIONS PENDANT LE PROCESSUS DE L'APPEL D'OFFRES

En cas de besoin, BONAGUI aura le droit de proposer des modifications à l'appel d'offre.

---

## 2.3 QUESTION DES SOUMISSIONNAIRES ET REPONSES DE BONAGUI

Les soumissionnaires pourront demander des informations complémentaires si certaines données ne sont pas claires, mais par e-mail aux contacts mentionnés exclusivement.

BONAGUI répondra aux questions par tout moyen laissant preuve écrite. Les soumissionnaires ne peuvent considérer les réponses de BONAGUI comme une déclaration officielle si elles ne sont pas écrites. Toutes les demandes de clarification et les réponses qui s'en suivent doivent être archivées par BONAGUI.

BONAGUI n'est pas obligé de répondre à toutes les questions. Si les réponses données par elle sont pertinentes, elles doivent être disponibles pour tous les soumissionnaires afin de garantir une interprétation adéquate de l'appel d'offres. Le nom du soumissionnaire qui en fait la demande ne sera pas divulguée.

BONAGUI n'aura pas l'obligation de corriger l'appel d'offres ou être responsable des erreurs, omissions, ambiguïtés ou inconsistances du présent appel d'offres. Si le soumissionnaire considère que l'appel d'offres contient des informations erronées ou de parties sujettes à une mauvaise interprétation, BONAGUI considère qu'il est de la responsabilité du soumissionnaire d'en demander des clarifications.

### Contacts BONAGUI

Nom	Titre	Adresse E- mail	N° du téléphone
SOUMAH	Mohamed	msoumah@bonagui.eccbc.com	628 68 35 06
CISSOKO	Madina	mcissoko@bonagui.eccbc.com	625 01 32 86

## 3.0 ÉVALUATION DE LA PROPOSITION & ATTRIBUTION DU CONTRAT

### 3.1 Critères d'évaluations des offres

Les critères de sélection finale seront basés sur:

**Le prix:** le prix par pack ou casier suivant chaque région et ville.

**La technique:** La qualité et la quantité de la flotte mise à notre disposition dans chaque région. Chaque soumissionnaire devra donner une description du **type de matériel, et du nombre** mis à notre disposition. Les justificatifs de propriété pourraient être demandés.

**Le service:** L'aptitude à offrir un niveau de service constant après l'accord, l'exécution dans les délais et la régularité ou toute proposition à valeur ajoutée susceptible d'améliorer la performance de BONAGUI sera très appréciée.

**La sécurité :** Les mesures mises en place par le soumissionnaire pour se conformer aux normes de sécurités et éviter toute éventualité d'incident et d'accident.

---

### 3.2 Travaux

Les travaux devront être exécutés suivant le standard de Gouvernance Santé et Sécurité « Gestion de la sécurité des transporteurs ». Ce standard définit les règles et les mesures communes obligatoires applicables dont l'objectif est de prendre en compte et de contrôler les expositions et les risques potentiels qui pourraient entraîner des accidents mortels, des blessures ou des incidents du fait du travail réalisé par le transporteur ou ses sous-traitants pour le compte de BONAGUI.

A cet effet, le soumissionnaire devra impérativement joindre à sa proposition les documents ci-après :

- ❖ La politique santé et sécurité de son entreprise;
- ❖ Un historique de ses performances santé et sécurité;
- ❖ Les qualifications de ses employés et les formations suivies;
- ❖ Ses procédures générales de travail en sécurité;
- ❖ Sa procédure spécifique à appliquer en cas d'urgence pour le travail à accomplir;
- ❖ Un plan d'action sécurité pour le travail sous-traité avec une attention particulière portée sur les opérations à haut risque.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que la capacité à gérer la santé et la sécurité est un pré requis indispensable à la sélection du prestataire final.

### 3.3 Critères d'appréciation des performances

#### Sécurité

- ❖ Zéro accident
- ❖ Zéro inconformité des camions aux standards BONAGUI
  
- ❖ Qualification des employés: Formations et compétences des conducteurs sur la sécurité
- ❖ Plan de prévention spécifique du voyage: Identification des principaux risques et moyens de prévention
- ❖ Procédure générale de gestion des voyages: Procédure d'urgence, assurance, organisation & responsabilité....
- ❖ Performances santé sécurité: Historique

#### Technique

- ❖ Règles générales sécurité Transport
- ❖ Préparation et suivi des voyages

**Quantité** : Nombre/types Ressources nécessaires et nombre de jours de travail.

#### Qualité

- **Délai de livraison**
- **Conformité des livraisons (quantité et qualité)**
- **Respect de la politique sécurité et transport (limitation de vitesse, respect timing repos etc)**

## 4. PRÉPARATION DE LA RÉPONSE À L'APPEL D'OFFRES

Toutes dépenses engagées par le soumissionnaire lors de la préparation de la réponse à l'appel d'offres ainsi qu'à fournir des informations supplémentaires à la BONAGUI seront à la charge du soumissionnaire. BONAGUI se réserve le droit d'arrêter le processus d'appel d'offres à tout

---

moment, sans engagement sous aucune forme, que cet appel d'offres aboutisse à un contrat ou une transaction d'affaires avec le soumissionnaire ou non.

#### **4.1 Validation des propositions**

Chaque proposition doit être validée et signée par un représentant dûment autorisé du soumissionnaire. Les dossiers incomplets ou mal exécutés seront rejetés.

#### **4.2 Choix du soumissionnaire**

- BONAGUI n'est pas tenu de donner une raison pour le rejet de la proposition d'un soumissionnaire.
- BONAGUI n'a aucune obligation d'accorder une partie ou la totalité du projet aux soumissionnaires qui auront participé au processus de l'appel d'offres.
- BONAGUI n'a aucune obligation d'accorder l'ensemble du projet au soumissionnaire sélectionné.
- À tout moment, BONAGUI doit être capable de négocier avec d'autres fournisseurs autres que ceux qui ont participé à l'appel d'offres.
- BONAGUI se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition. En répondant à cet appel d'offres, les soumissionnaires renoncent explicitement à tout droit de fichier, tout recours et/ou réclamation des dommages en relation avec le présent appel d'offres.
- BONAGUI se réserve le droit d'étendre les dates de soumission,
- BONAGUI se réserve le droit d'examiner ou non toute modification.

### **5. BESOINS**

Les données ci-dessus sont fournies pour permettre aux soumissionnaires d'avoir une idée sur le niveau des attentes. BONAGUI ne garantit pas l'exhaustivité des besoins exprimés et compte sur les soumissionnaires pour une prise en charge de l'ensemble de la prestation en se rapprochant du service Achat.

### **6. TABLE DES PRIX**

Le détail de prix doit respecter scrupuleusement le tableau de prix donné plus haut. Tous les frais non inclus dans le tableau ne seront pas pris en compte pour l'évaluation. Les prix convenus ne seront révisables qu'après l'accord des deux parties.

### **7. MÉTHODE DE PAIEMENT**

Le paiement sera effectué par virement bancaire suivant la procédure en vigueur chez BONAGUI où le terme de règlement est de 30 jours minimum date de réception de la facture. La facture devra être systématiquement justifiée par le bon de commande et le bordereau de livraison du client.

### **8. ACTIVITES POST-PROPOSITION**

#### *Evaluation des soumissionnaires et sélection des prestataires*

À tout moment, au cours du processus, BONAGUI peut demander les clarifications au soumissionnaire ou l'aviser des insuffisances ou de l'incomplétude de ses propositions par rapport aux attentes.

---

BONAGUI fera une évaluation des propositions soumises et établira une « short list » de prestataires potentiels. A ce stade, les soumissionnaires seront notifiés de leur statut. Eventuellement, les informations supplémentaires seront communiquées aux candidats retenus. Les soumissionnaires seront demandés à cette étape de prouver leur aptitude et ressources nécessaires à l'accomplissement du projet.

#### Proposition finale et contractualisation

Après la validation de l'offre, BONAGUI évaluera et déterminera dans l'ordre de classement final.

### **9. ETHIQUE**

Les soumissionnaires, leurs agents, représentants ou employés devant participer au présent appel d'offres ne devront sous aucun prétexte entrer en contact avec un employé de la BONAGUI autre que celui qui est désigné dans cet appel d'offres en vue d'une négociation à des fins personnelles.

Si l'agent du soumissionnaire, son représentant ou employé prend contact avec un employé de BONAGUI au sujet de cet appel d'offres dans ce cadre, ils pourraient être automatiquement disqualifiés de cet appel d'offres et ceux à venir.

### **10. CONTACT BONAGUI**

Le présent appel d'offre sera publié dans les journaux le LYNX et GUINEENEWS et les soumissionnaires ou leur représentant déposeront les réponses de l'appel d'offres le 09 Octobre 2020 avant 16h00 au plus tard au service achat de la BONAGUI contre décharge sous plis fermé, cacheté portant la mention suivante :

<b>APPEL D'OFFRES POUR TRANSPORT DE BOISSONS A L'INTERIEUR DU PAYS</b>
--

Pour toutes informations complémentaires merci de contacter

Noms et prénoms : **SOUMAH Mohamed**  
Service Achat: **Assistant des achats**  
Mobile : **628 68 35 06**  
E-mail : [msoumah@bonagui.eccbc.com](mailto:msoumah@bonagui.eccbc.com)

### **11. OBLIGATIONS DES PARTIES**

#### **11.1 Obligations de BONAGUI**

BONAGUI s'engage à:

- ❖ Faire un test d'évaluation des aptitudes en matière de santé et sécurité du responsable santé et sécurité désigné par le sous-traitant pour la supervision du site, chaque fois que le besoin s'impose ;
- ❖ Conduire les réunions sécurité pour examiner les risques et les attentes en matière de sécurité (plan d'action santé et sécurité spécifique au projet) ;

- 
- ❖ Assurer l'induction sécurité du sous-traitant et de ses salariés ;
  - ❖ Conduire à sa discrétion les inspections santé et sécurité pour évaluer la performance du sous-traitant ;
  - ❖ Faire une évaluation périodique pour donner un feed-back de la performance santé et sécurité au sous-traitant ;
  - ❖ Contrôler l'exécution et le respect des conditions générales du contrat;
  - ❖ Assurer le paiement des factures dans les délais convenus.

## 11.2. Obligations du Prestataire

- Assurer les livraisons dans les différentes villes où BONAGUI dispose de clients 24 h/24 et 7 j/7 selon les demandes exprimées par le client ;
- Respecter la charge utile autorisée par la réglementation Guinéenne y relative ;
- Assurer entièrement l'application de la Procédure de Sécurité Transport BONAGUI.
- Fournir tous les camions nécessaires à l'exécution de la prestation, en bon état de fonctionnement.
- ❖ Équiper son personnel de vêtements de travail haute visibilité spécifiant le nom de leur employeur ainsi que de tout équipement de protection individuelle nécessaire à son type de travail tels que casque de sécurité, lunettes de sécurité, chaussures ou bottes de sécurité, ceinture de sécurité ;
- ❖ Interdire à son personnel :
  - De fumer sur les sites d'intervention et plus particulièrement dans l'enceinte de l'usine ;
  - De travailler avec un téléphone portable allumé ;
  - De travailler en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue ;
- ❖ Assurer que ses salariés et ses sous-traitants sont compétents et formés pour le travail concerné ;
- ❖ Respecter la législation applicable en matière de travail et de sécurité sociale, et notamment les règles relatives à la durée et aux conditions de travail de ses salariés ;
- ❖ Garantir que l'ensemble de son personnel a été formé de façon appropriée aux aspects de santé et sécurité liés aux tâches qu'ils devront exécuter et qu'une formation appropriée d'accueil sur le site leur a été donnée ;
- ❖ Veiller à ce que ses salariés sur le site respectent les standards santé et sécurité ;
- ❖ Désigner formellement un responsable santé et sécurité dédié au travail à effectuer sur le site ;
- ❖ Travailler en montrant l'exemple et veiller à ce que ses salariés et ceux de ses propres sous-traitants adoptent à chaque instant les pratiques de travail en toute sécurité ;
- ❖ Assurer que les outils et les équipements fournis sont en état de fonctionner en toute sécurité selon les spécifications techniques ;
- ❖ Mettre en place un système d'inspection santé et sécurité et d'audit conformément aux conditions générales du contrat et au plan d'action santé et sécurité spécifique au travail à effectuer ;
- ❖ Disposer d'un extincteur en parfait état de marche par engin ;
- ❖ Disposer sur le site d'une boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- ❖ Respecter scrupuleusement le tonnage de chargement des camions en fonction de la charge utile de ceux-ci et des lois Guinéennes en la matière ;
- ❖ N'utiliser que les camions conformes à l'ensemble des standards BONAGUI ;



- 
- ❖ Fournir le matériel adéquat pour le travail spécifique notamment la ceinture de sécurité avec enroulement, le freinage, l'état des pneumatiques, rétroviseurs anti angle mort, barre anti-encastrement, signalisation, extincteur, installation des GPS et alarmes sonore pour marche arrêt sur les camions.
  - ❖ Respecter la limite de vitesse sur la route et dans les installations de la BONAGUI.

## **12. RESILIATION**

En cas de mauvaise exécution du travail, de mauvaise qualité des pièces ou équipement, de manque de conformité en matière de santé et sécurité, le contrat peut être annulé sans préjudice pour BONAGUI. La résiliation du contrat se fera en présence des deux parties.

## **13. TERMES ET CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT**

Le document contractuel à mettre en place au terme de la négociation devra absolument contenir les dispositions suivantes :

- ❖ L'existence d'une assurance responsabilité civile chef d'entreprise adéquate pour couvrir les risques de chantier causés par son personnel ou subits par lui;
- ❖ L'engagement formel du prestataire pour dédommager BONAGUI;
- ❖ La production des documents administratifs (attestation d'immatriculation au registre de commerce, carte du contribuable; attestation de régime TVA pour l'exercice en cours, fiche d'immatriculation CNSS, patente en cours de validité, assurance responsabilité civile chef d'entreprise, le relevé d'identité bancaire, attestation de versement des cotisations à la CNSS);

## **14. CLAUSES JURIDIQUES**

En cas de litige, le règlement à l'amiable sera privilégié. Dans le cas contraire, c'est la juridiction de Conakry qui sera compétente.

Le présent cahier de charges reste valable jusqu'à exécution des prestations.

## **15. CONFIDENTIALITE**

En recevant ce cahier des charges, le soumissionnaire s'engage à respecter les conditions de confidentialité soulignées ci-après:

Toutes informations et toutes les composantes physiques y relatives sont confidentielles et restent la propriété unique et exclusive de BONAGUI. Le soumissionnaire s'engage à ne pas reproduire, utiliser, distribuer, publier ou diffuser ces informations. De même, il prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter leurs diffusions.

Les informations de BONAGUI ne pourront être révélées par le soumissionnaire qu'à ses employés, agents ou sous-traitants qui participent à la réalisation des travaux et qui ont spécifiquement besoin de ces informations. Ceux-ci doivent obligatoirement être soumis à un accord de confidentialité que le soumissionnaire devra fournir à BONAGUI en cas de besoin.

Fait à Conakry, le 21 SEPTEMBRE 2020